



Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

**DECISION DU MAIRE
N° 2023-12**

**Vente d'un lot
de bois de chauffage**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/04/005 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la récupération de bois de chauffage à l'occasion de divers chantiers communaux ;

Vu l'accord de l'acquéreur,

DECIDE

Article 1 : Le lot de bois de chauffage récupéré à l'occasion de divers chantiers communaux est vendu à Monsieur Dominique BRUNEAU, domicilié 5, avenue des Champs Moulins, 35320 CREVIN.

Article 2 : Le montant total de la vente est donc de 560 €, détaillé comme suit :

- 6 stères de chênes au prix unitaire de 60 € par stère.
- 4 stères de bois divers (bouleau, saules, etc.) au prix unitaire de 50 € par stère.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 25 avril 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Affiché le **27 AVR. 2023**

ID : 035-213500903-20230425-202312-AU